VILLE LES AVIRONS
Vers un territoire durable

Extrait N° 20 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 1er mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 1er mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRERE, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

05 MARS 2024

que la convocation du Conseil a été faite le **19 février 2024** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23.**

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS ★ LE DE LA RÉUNION ★

Eric FERRERE

Présents : M. Éric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Suzie CUVELIER – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – M. Bruno CORÉE – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCLUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – Mme Annick SEVERIN – Mme Suzette RIVIERE.

Procurations : Mme Nathalie CALTEAU a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – **Mme Marie Hélène RICQUEBOURG** a donné mandat à M. Frédo FERRERE – **Mme Christine BARET** a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – **Mme Séverine MARA** a donné mandat à M. Fabrice PAYET.

Absents : M. Emile PERMALNAICK – M. René VLODY – M. Paul FORT – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Roseline LUCAS – M. Raphaël RIVIERE.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame Julie Rose MEZINO** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Madame Julie Rose MEZINO** est désignée pour en assurer les fonctions.

- *Mme Julia DUBOURG BEGUE est arrivée à la mise en discussion de l'affaire n° 3.*
- *Intéressés par l'affaire n° 3, M. Jean Daniel DENNEMONT, Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME, M. Jean Max ROPAULD, Mme Lise Marie DANDIN, Mme Julia DUBOURG BEGUE et M. Jean Christophe HOAREAU ont quitté la salle au moment du débat et du vote.*
- *Intéressés par l'affaire n° 10, M. Alphonse HOARAU, Mme Suzie CUVELIER et M. Jean Max ROPAULD, ont quitté la salle au moment du vote.*

& &
&

AFFAIRE N° 20 / Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

Le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Marchés publics : MAPA
Le listing des dépenses engagées dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT est consultable à la Direction Générale des Services.

Délivrance de concessions dans le cimetière :
Le listing des concessions délivrées dans le cimetière est consultable en Mairie, auprès de la Direction Générale des Services.

Droit de préemption : Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente listées ci-dessous :

Parcelle	Surf T.	Surf A.	PLU	Propriétaire	Adresse	Renoncé le
AS0980	990		Uc	JANNEL Laurent	chemin des Ananas	28/11/2023
AM1679	350		Uc	VERGOZ Herbert	chemin La Croix	22/12/2023
AD1583	401		Ud	LEBON Pierre	route du Tévelave	01/12/2023
AR0041 AR0042 AR0837 AR0838 AR0880 AR0883	16 482		Uc	SCI RAYA	Impasse Volange Rivière	05/12/2023
AS1507	221		Ua	GASTELLIER Loic	ruelle des Lataniers	10/01/2024
AR1423(p)	250		Ud	ABRANCHET Jean Maurice	chemin Cendrine	01/12/2023
AI1053 AI1056	908		Ud	HOAREAU Marie Josie	rue Paul Hermann	22/12/2023
AS0980	990		Uc	JANNEL Laurent	chemin des Ananas	10/01/2024
AR1695 AR1696	219		Uc	FERBLANTIER Marie Louise	ruelle Carméry	06/02/2024
AR1699	202		Uc	FERBLANTIER Jean Maurice	ruelle Carméry	06/02/2024
AI0958	1 085		Ud /A	EUPHRASIE Augustin Sully	route du Tévelave	27/12/2023
AK0191 AN1318	243		Aud	SFP AMENAGEMENT	rue Bertin	31/01/2024
AM1896	12		Ub3	CLOTAGATIDE Simon	chemin Merlo	27/12/2023
AM1648 AM1896	438		Ub3	SCI CARLOTA	chemin Merlo	27/12/2023

.../...

AO0217 AO0988 AO0989 AP0560 AP1246 AP1247	637		Ud /Nebc	BALEINIER J. Pascal	route de la Ravine Sèche	10/01/2024
AR1077	1 770		Ud /Apf	CTS TROESCH	chemin de Ligne	10/01/2024
AL0769	176		AUd	SAS RAF2I	chemin Bellecombe	10/01/2024
AS0684	2 250		Uc/Apf	CTS BARRAU	allée des Alamandas	22/01/2024
AM1648 AM1896	438		Ub3	SCI CARLOTA	chemin Merlo	31/01/2024
AO1079 AO1089 AO1086	321		AUc1 /Ud	CTS PAYET	chemin Dozenval	14/02/2024

Et les membres ont signé.

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 0 5 MARS 2024

Pour expédition conforme,

Le Maire

MAIRIE DE SAVIRONS * ILE DE LA REUNION *

Eric FERRERE

Publiée le : 0 6 MARS 2024

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.